



# JOUY-MAUVOISIN

**AVRIL 2022**

**BULLETIN MUNICIPAL N° 144**



**ELECTIONS**



**PRESIDENTIELLES & LEGISLATIVES**



**Contacts :**

**Téléphone :** 01 34 76 51 21

**Email :** [mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr)

**Internet :** <http://www.jouy-mauvoisin.fr>

## SOMMAIRE

- ☑ Editorial
- ☑ Extraits des délibérations du conseil municipal.
- ☑ Extrait séance de travail du conseil municipal.
- ☑ Informations municipales
- ☑ Informations diverses et GPS&O



En ce printemps 2022 l'actualité est riche d'évènements en tous genres : après la crise du COVID qui n'en finit pas de s'éteindre, voilà que la guerre sévit en Europe après l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie. C'est la plus importante qu'ait connue l'Europe depuis la seconde guerre mondiale.

Notre quotidien risque d'en être affecté mais c'est un moindre mal par rapport à ce que vivent les ukrainiens. Nous avons repris dans ce bulletin les couleurs du drapeau de l'Ukraine en solidarité avec ce que subit ce peuple qui n'avait rien demandé et aspirait à la liberté depuis leur indépendance en 1991.

C'est dans ce contexte que dimanche dernier se sont déroulées les élections présidentielles avec une bonne participation des Joyaciens ( 84,46%), ce qui est nettement au-dessus de la moyenne nationale. Profitons de la démocratie dans laquelle nous vivons pour nous exprimer ; tant d'autres ne le peuvent pas.

Lors du dernier conseil municipal nous avons voté le budget primitif 2022 qui sera en partie cette année encore dédié aux travaux dans nos bâtiments communaux. Réfection de la toiture de notre première école communale et son logement de l'instituteur, réhabilitation partielle de l'ancienne mairie qui, de bibliothèque devient peu à peu une salle des enseignants, mises aux normes électriques, etc.

L'année 2022 devrait voir notre projet de « parking/cimetière » aboutir, au moins en terme d'étude.

Le conseil communautaire de GPS&O qui s'est tenu le 17 février a voté la création d'une taxe foncière sur le bâti de 6 points ce qui impactera chaque foyer Joyacien de 200 à 300 euros en fonction de l'habitat.

Ce sont donc les ménages des communes majoritairement rurales, comme la nôtre, qui seront les plus impactés par cette nouvelle taxe.

Autant vous dire que je n'ai pas voté cette taxe à 6 points.

A cela s'ajoute l'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement...

Après que la communauté urbaine ait baissé nos attributions de compensation et réduit la neutralisation fiscale dans le but de redresser ses finances, à notre détriment, on est en droit de se demander si ce regroupement (imposé par l'état) de 6 intercommunalités est viable.

Malgré la mise en place de cette taxe, il n'y aura pas de travaux de voirie effectués sur notre territoire communal en 2022. La programmation pluriannuelle des travaux de voirie le prévoyait pourtant ; nous attendrons 2023... même si probablement certaines villes verront ,elles, des travaux se concrétiser dès 2022. Il n'y a qu'à lire la presse locale...

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal.

Le maire  
Alain BERTRAND

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 FEVRIER 2022

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Elisabeth DOS SANTOS, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Jocelyne GUILLAUME, Bruno LEBLOND, Jérôme LENFANT et Mohamed MERROUNE.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Nathalie AUBRIL, Mme Stéphanie DA FORNO, M. Didier LEOPOLD, M. Noël GUYOMARD qui a donné pouvoir à M. Jean RECULE et M. Julien HERON qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND.

**ABSENT** : M. Carlos FIGUEIREDO ALVES.

### ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « DEMATERIALISATION DES PROCEDURES » DU CIG GRANDE COURONNE

Depuis 2005, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France (CIG Grande Couronne) coordonne le groupement de commandes « dématérialisation des procédures » dans le domaine de la commande publique qui a donné lieu à cinq millésimes depuis cette date.

L'objectif a été de permettre aux collectivités adhérentes au groupement et au CIG de répondre à leur obligation réglementaire de réception dématérialisée des offres dans le cadre des consultations qu'elles opèrent, de mutualiser les besoins d'accès aux plateformes numériques et de promouvoir l'innovation numérique dans les processus métiers.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande et décide d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures.

### PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Les conseillers municipaux étudient les documents présentés par Monsieur le maire concernant le budget de la commune. Lecture est faite des résultats de l'année 2021 ainsi que des nouvelles propositions pour l'année 2022.

Pour ce nouvel exercice 2022, il leur est soumis une liste de travaux et d'acquisition de matériel – mobilier pouvant être inscrits au budget, à savoir :

- Remplacement des fenêtres de la mairie, de la bibliothèque (voire sa porte), les persiennes du logement de l'école.
- Mise aux normes des tableaux électriques de la mairie, de la bibliothèque et de l'école.
- L'installation d'une VMC dans les 2 classes
- Nettoyage de la toiture des 2 classes, de la toiture église et ainsi que sa révision.
- Réaliser une étude pour le remplacement de la chaudière mairie – école par une pompe à chaleur.
- Réfection de la toiture du logement école et de la cantine.
- Achat mobilier accueil mairie.
- Achat d'un chargeur allant sur le tracteur Iseki.
- Travaux clocher de l'église

Des devis vont être sollicités pour les investissements dont le coût n'est pas encore connu.

Monsieur le maire demande aux membres présents, s'ils sont d'accord :

- de passer la commande du chargeur dès maintenant afin de ne pas subir l'augmentation de 16% prévue dans les prochains jours, dont le montant s'élève à 8 900 € HT.
- et de commander les travaux de toiture du logement école et de la cantine pour un montant de 50 378.58 € HT, avant la date du vote du budget. En effet, cette opération ne peut être réalisée que pendant les grandes vacances scolaires et l'entreprise doit passer commande des matériaux notamment les tuiles le plus rapidement possible.

L'assemblée n'émet aucune objection à ces deux propositions.

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire fait part d'un courrier reçu par l'ADMR de Mantes-la-Ville sollicitant une subvention de 1 212 € pour leur intervention auprès d'un couple de personnes âgées domicilié sur notre commune suite à la demande de l'ADMR de Bréval.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 FEVRIER 2022 (Suite)

Après réflexion, les conseillers souhaiteraient avoir plus d'informations sur le fonctionnement de l'ADMR de Bréval avant de statuer définitivement.

- Une élue municipale transmet une information de la part du responsable de la patinoire de Mantes-la-Jolie. Il est proposé aux écoles une activité de patinage sur glace. Le coût est de 60 € l'heure pour deux classes. L'information sera transmise aux enseignantes.

- Les conseillers sont avisés du projet de la communauté urbaine GPS&O d'instaurer une taxe foncière sur les propriétés bâties de 6% représentant une hausse d'impôts locaux en moyenne de 260 € par an pour les propriétaires. Son vote sera à l'ordre du jour du conseil communautaire prévu le 17 février 2022.

- Information donnée :

\* Le bilan de la cantine garderie pour 2020/2021 fait ressortir un déficit de 245.94 €

## Séance du 30 MARS 2022

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECOLE, Elisabeth DOS SANTOS, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Jocelyne GUILLAUME, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND, Jérôme LENFANT et Didier LEOPOLD.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Nathalie AUBRIL, Mme Stéphanie DA FORNO qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND et M. Mohamed MERROUNE qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth DOS SANTOS.

**ABSENTS :** M. Carlos FIGUEIREDO ALVES et M. Julien HERON.

### Ajout d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur le maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Le conseil municipal examine le compte administratif de la commune retraçant toutes les dépenses et les recettes réalisées en 2021. Celui-ci est conforme au compte de gestion 2021 établi par le Trésorier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte administratif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

| Dépenses                                                    | Recettes                                      |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Fonctionnement : 404 745.78 €                               | 560 796.16 € soit un excédent de 156 050.38 € |
| Investissement : 478 968.42 €                               | 955 528.79 € soit un excédent de 476 560.37 € |
| Soit un excédent total de clôture pour 2021 de 632 610.75 € |                                               |
| Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 244 250 €  |                                               |

*Rappelons que ces excédents ne sont pas ceux de la seule année de 2021 mais résultent d'un cumul des années antérieures.*

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE

Monsieur le maire présente au conseil municipal les résultats du compte de gestion tenu par le Trésorier du SGC de Mantes-la-Jolie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2021 établi par le Trésorier du SGC de Mantes-la-Jolie, qui est en tout point conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice.

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2021 au budget annuel de la commune est de 156 050.38 €. Celui-ci est repris au budget primitif 2022.



# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 MARS 2022 (Suite)

### VOTE DES DEUX TAXES LOCALES 2022

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux de l'année dernière concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (25.26%) et non bâties (39.76%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide que les taux des deux taxes locales pour 2022 seront identiques à ceux de l'année dernière, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.26 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.76 %

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Monsieur le maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 518 939 €

Investissement : Dépenses = Recettes = 787 150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif communal de l'exercice 2022 et précise que celui-ci a été établi en conformité avec la nomenclature M 57.

### PARTICIPATION FINANCIERE A L'ADMR

Monsieur le maire rappelle aux élus présents que lors de la dernière réunion le conseil avait décidé de demander de plus amples renseignements sur les relations entre les ADMR de Bréval-Bonnières et de Mantes-la-ville.

Renseignements pris, les deux AMR sont deux entités indépendantes et pour des raisons de proximité, l'ADMR de Mantes-la-ville peut intervenir occasionnellement sur le secteur de Jouy-Mauvoisin.

Par ailleurs l'ADMR de Bréval-Bonnières, ayant adressé ses demandes de subvention à GPS&O, celles-ci sont restées sans réponse. De ce fait, il s'avère qu'à ce jour le cumul des heures effectuées par ces deux entités sur les années 2019-2020-2021 représentent la somme de 3 000 €.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces deux demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle pour 2022 de 1 000 € qui sera répartie de façon équitable entre les deux organismes, à savoir :

- 500 € pour l'ADMR de Mantes-la-Ville
- 500 € pour l'ADMR de Bréval-Bonnières.

### DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Dernièrement, il a été nécessaire de remplacer sans délai un agent contractuel absent pour cause de maladie, malgré l'absence d'une délibération du conseil municipal autorisant Monsieur le maire à opérer un recrutement temporaire.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3-1, Considérant que la continuité du service justifie le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, Monsieur le maire propose au conseil municipal une délibération de principe autorisant le recrutement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

-D'autoriser Monsieur le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

-De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

-Donne pouvoir à Monsieur le maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 MARS 2022 (Suite)

### QUESTIONS DIVERSES

- Les conseillers présents sont informés d'un courriel adressé par un administré demandant s'il serait possible de restituer une partie de l'excédent budgétaire aux contribuables de la commune.

Monsieur le maire a réexpliqué l'origine de l'excédent ainsi que son utilisation sans oublier les baisses des dotations de l'état, chaque année.

La majorité des conseillers présents répond défavorablement à cette demande.

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU 30 MARS 2022

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Elisabeth DOS SANTOS, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Jocelyne GUILLAUME, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND, Jérôme LENFANT et Didier LEOPOLD.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Nathalie AUBRIL, Mme Stéphanie DA FORNO qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND et M. Mohamed MERROUNE qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth DOS SANTOS.

**ABSENTS :** M. Carlos FIGUEIREDO ALVES et M. Julien HERON.

### a) Propositions faites au conseil municipal

- Monsieur le maire fait part au conseil de la demande de l'association DFCY (association religieuse utilisatrice de l'église de Jouy-Mauvoisin) qui souhaite réaliser quelques travaux de rénovation (crépissage) derrière l'autel.

Le conseil n'y voit pas d'objection, cependant, Mme Cernokrak, conservatrice des antiquités et objets d'art au Département, souhaite que des sondages soient réalisés sur les murs avant de procéder aux travaux afin de vérifier qu'il n'existe pas de peintures plus anciennes en dessous.

La statue Saint Mammès qui vient d'être réinstallée devra être déposée et mise dans un endroit sûr durant le chantier. La dépose et la remise en place seront effectuées par des spécialistes.

- Au vu de la situation sanitaire actuelle, la question de l'opportunité de la reprise des jeux le mercredi après-midi et de l'organisation du repas des anciens est posée aux conseillers.

Concernant les jeux, M. Recule et Mme Guillaume vont contacter les participants afin d'avoir leurs avis sur la possibilité de reprendre ou non cette activité.

Pour le repas des anciens, les conseillers préfèrent en rediscuter à la rentrée de septembre.

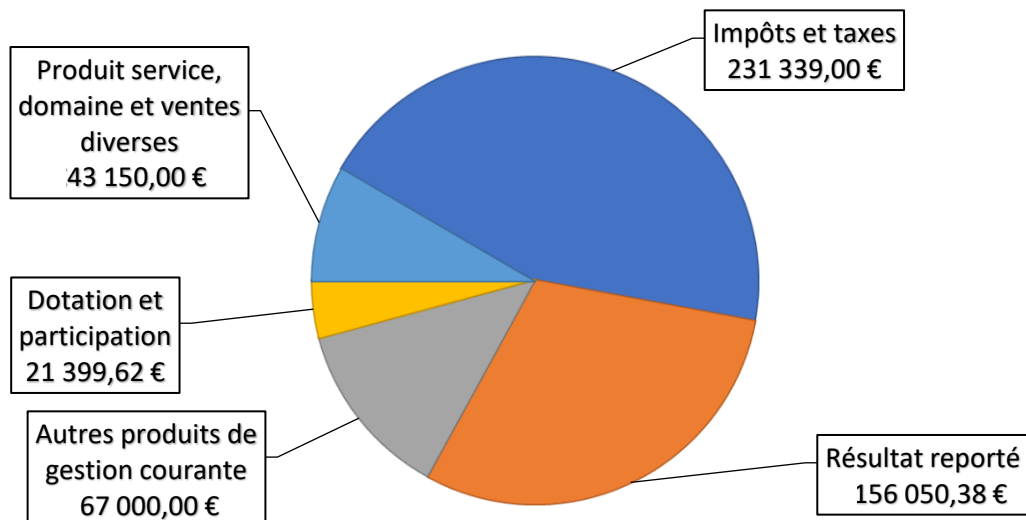
### b) Information donnée au conseil municipal

- Une réunion a eu lieu entre le service instructeur de GPSEO, le CAUE et la commune pour discuter du nouveau projet soumis par le cabinet VILLAIN sur l'orientation d'aménagement aux Ruelles.

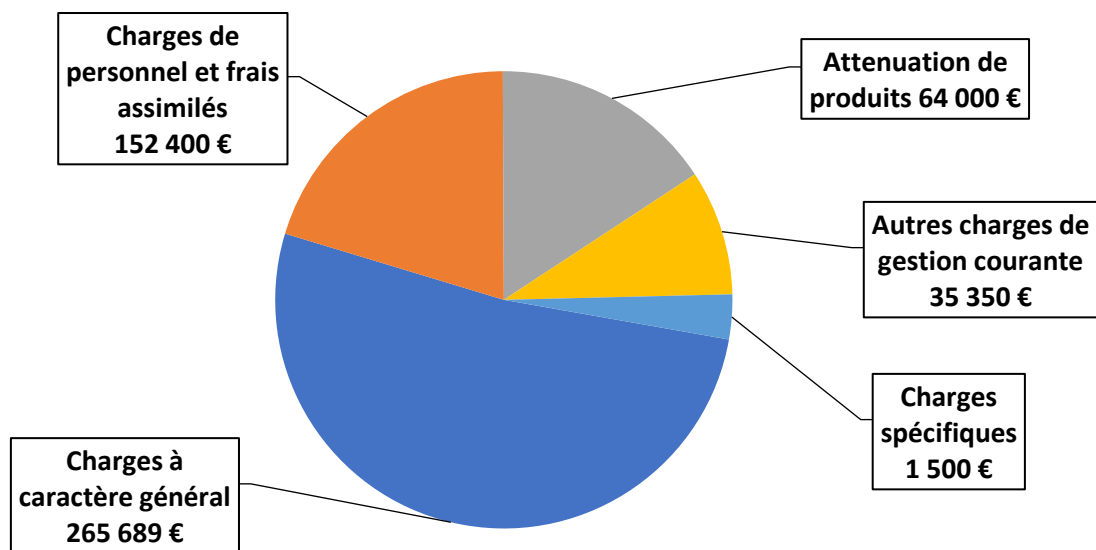
Le CAUE va adresser en mairie un document reprenant tous les points vus lors de cette réunion. Dès sa réception la commission d'urbanisme sera réunie afin d'examiner ce dossier.

# BUDGET PRIMITIF 2022

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 518 939,00 €



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 518 939,00 €



## INVESTISSEMENTS 2022

**DEPENSES + RECETTES + 787 150 € (dont 295 590 € de subventions)**

*Ces crédits ne sont que des provisions et non des réalisations.*

*Les principales opérations prévues sont ;*

- Achat de matériel d'entretien et achats de terrains. 58 300 €
- Restauration de statue. 8 100 €
- Dépenses informatiques (Licences et matériels). 5 000,00 €
- Aménagements extérieurs (Aménagement parking cimetière, aménagement espaces verts) 190 700 €
- Travaux de bâtiments (Toiture logement école et cantine, VMC, électricité, fenêtres/volets mairie et bibliothèque, réfection du clocher....). 358 800 €
- Contrat rural et maîtrise d'œuvre. 162 150 €

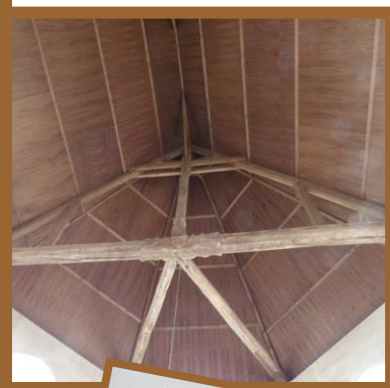
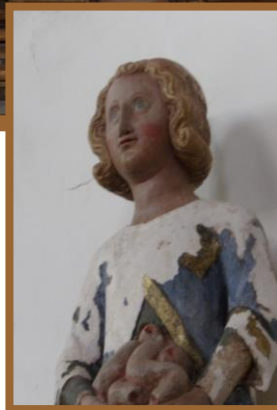
# INFORMATIONS MUNICIPALES

## TRAVAUX DE L'EGLISE

Les travaux d'isolation sous toiture sont terminés, et la Statue de Saint Mammès, (rénovée dans ses couleurs) a été replacée dans l'église et positionnée différemment afin de la protéger contre le rayonnement solaire.



Avant rénovation



Après rénovation

## ANIMATION



### LES APRES-MIDI JEUX

Une consultation est en cours auprès des habitués afin de décider la reprise ou non de cette activité centrée essentiellement sur des jeux de société.

Toute personne qui serait intéressée est invitée à prendre contact auprès de la mairie qui transmettra.

### APERITIF DE L'ETE

Selon toute vraisemblance, l'apéritif de l'été, offert par la municipalité dans l'objectif de passer un instant de convivialité avant les départs en vacances devrait se dérouler le vendredi 10 juin 2022 à partir de 18h30.

Sans information contraire, rendez-vous à cette date à la salle Polyvalente.



### REPAS DES ANCIENS

Compte tenu de l'incertitude dans l'évolution à court terme de la pandémie une décision sera prise à la rentrée de septembre. **Restons confiants !!!!**



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ECOLE



Votre enfant entre en maternelle.

Vous emménagez à Jouy-Mauvoisin votre ou vos enfant(s) intègre(nt) l'école primaire de la commune...

Les inscriptions se font en mairie dès maintenant.

Merci de bien vouloir vous munir des documents suivants :

Livret de famille (ou extrait d'acte de naissance avec filiation)

Carnet de santé à jour de vaccination

Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

En cas de divorce prononcé, fournir une copie du jugement du tribunal.

## DISTRIBUTION DE COMPOST

La question d'une mise à disposition d'un lot de compost issu de nos déchets végétaux est en attente de réponse de la part de la Communauté Urbaine GPS&O. Espérons qu'elle ne se fasse pas trop attendre.

En cas de réponse positive, une information sera distribuée dans vos boîtes à lettre.

## DERATISATION

Poursuivant ses objectifs de chasse aux nuisibles, les services de la communauté urbaine GPS&O nous ont informés que la campagne de dératisation sera poursuivie sur le territoire de Jouy-Mauvoisin.

Une première intervention est prévue le 30 mai 2022.

## RAPPEL : Bruits de voisinage

### HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



Vos activités extérieures, notamment en cas d'utilisation d'appareils ménagers et/ou lors de vos travaux de tontes, de bricolage ou de réparation ne peuvent s'entreprendre que :

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi

***Les travaux extérieurs bruyants sont à proscrire  
les dimanches et jours fériés***

## INFORMATIONS SPORTIVES

### BRAVO ET FELICITATIONS A NOS CHAMPIONS



**YAHYAOUI Noé**  
**CHAMPION DE FRANCE**  
Karaté Mix light  
Cadet – de 70 kg



**MERROUNE Mohamed**  
**CHAMPION D'EUROPE**  
Catégorie Master

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## COLLECTE DES BOUCHONS



**LES CLAYES HANDISPORT – SPORT ADAPTE**

L'ARGOS 17 avenue de Villepreux  
78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

Responsable de l'opération de collecte "LES BOUCHONS DE L'ESPOIR"



Janvier 2022

### Ami(e)s Collecteurs

Merci, 2021 année très perturbée, mais grâce à vous, nous avons pu collecter 108 tonnes qui nous ont généré **32 572€**.

Depuis la création de l'association, nous avons collecté **2340 tonnes de bouchons**, ce qui a permis de répondre à **245 dossiers** d'aides tant pour le handisport que le sport adapté, pour un financement total de **438 631€**.

Bouchons plastiques    recyclés = Pétrole économisé.

### Attributions et Financements

| Date                                                         | Bénéficiaire                 | Lieu                | Equipement ou Activités                                 | Mode | %     | Aide             |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------|------|-------|------------------|
| 2021 02                                                      | CS Meaux                     | Seine et Marne      | Financement achat véhicule adapté                       | Don  | 6 %   | 1 500 €          |
| 2021 02                                                      | ASPB Handisport              | Pyrénées Atlantique | Financement achat 3 fauteuils basket                    | Don  | 45 %  | 1 000 €          |
| 2021 03                                                      | E.L.C.V 78 Basket            | Yvelines            | Financement achat 1 fauteuil basket                     | Don  | 100 % | 1 560 €          |
| 2021 03                                                      | A.S.H.A Cécile Saboureau     | Yvelines            | Soutien compétitions sport adapté                       | Don  | 15 %  | 1 500 €          |
| 2021 04                                                      | Foyer Camille Claudel        | Yvelines            | Soutien activités sport adapté                          | Don  | 60 %  | 2 650 €          |
| 2021 05                                                      | AMX Le Villard               | Alpes de H-P        | Financement achat fauteuil T T                          | Don  | 15 %  | 1 000 €          |
| 2021 05                                                      | UF Showdown                  | Essonne             | Financement achat table showdown                        | Don  | 100 % | 700 €            |
| 2021 05                                                      | Badr Touzi E. Cergy-Pontoise | Val-d'Oise          | Financement matériel spécialisé et soutien compétitions | Don  | 15 %  | 1 000 €          |
| 2021 05                                                      | USMC judo Les Clayes         | Yvelines            | Soutien cours judo adapté                               | Don  | 20 %  | 1 000 €          |
| 2021 06                                                      | Bleu Cohésion                | Yvelines            | Financement achat carabine mal voyant, aveugle          | Don  | 20 %  | 1 000 €          |
| 2021 06                                                      | As Nanterre foot fauteuil    | Hauts de Seine      | Financement achat fauteuil Foot adapté                  | Don  | 12 %  | 1 350 €          |
| 2021 06                                                      | A.N.V.E Caroline Fruchaud    | Yvelines            | Financement achat Handbike d'occasion                   | Don  | 60 %  | 1 500 €          |
| 2021 07                                                      | VCEsqY Elancourt             | Yvelines            | Soutien challenge Mont St Michel                        | Don  | 10 %  | 1 000 €          |
| 2021 07                                                      | Handi »Way-APF-Ca Claudel    | Yvelines            | Financement achat vélo poussoir                         | Don  | 35 %  | 1 500 €          |
| 2021 07                                                      | ASCSEP St Fargeau            | Seine et Marne      | Financement inscription Sport Etudes Bask adapté        | Don  | 20 %  | 1 800 €          |
| 2021 07                                                      | Presloisir Tandem D.V        | Seine et Marne      | Financement achat vélo assistance électrique            | Don  | 27 %  | 1 500 €          |
| 2021 11                                                      | AAEH Leuville Sur Orge       | Essonne             | Financement achat joëlette                              | Don  | 38 %  | 1 500 €          |
| 2021 11                                                      | I M E St Hilaire de Chaleons | Loire Atlantique    | Financement achat tandem adapté                         | Don  | 37 %  | 2 000 €          |
| 2021 12                                                      | VCEsqY Elancourt             | Yvelines            | Financement achat Handbike Jeanne Le Pêcheur            | Don  | 27 %  | 1 000 €          |
| 2021 12                                                      | Foyer Camille Claudel        | Yvelines            | Soutien cours équitérapie et achat fauteuil mixte       | Don  | 100 % | 2 280 €          |
| <b>Total 2021</b>                                            |                              |                     |                                                         |      |       | <b>28 340 €</b>  |
| Financement des années antérieures de 2000 à 2021            |                              |                     |                                                         |      |       | 410 291 €        |
| <b>Total des financements depuis la création de collecte</b> |                              |                     |                                                         |      |       | <b>438 631 €</b> |

### INFORMATION AUX NOUVEAUX HABITANTS

#### RAPPEL (s'il en est besoin)

Le local pour la collecte des bouchons à Jouy-Mauvoisin est situé rue des Cornouillers, vous pouvez y déposer vos bouchons à tout moment, dans un sac, les responsables de l'Association passent régulièrement pour les réunir en centre de collecte avant traitement.





## INFORMATIONS DIVERSES



**AVIS AUX AMATEURS**  
**IL RESTE QUELQUES POTS DE LA**  
**PRECEDENTE RECOLTE**

## ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2022 (1<sup>er</sup> tour) JOUY-MAUVOISIN

| Jouy-Mauvoisin                                | Inscrits   | Exprimés   | Soit      |
|-----------------------------------------------|------------|------------|-----------|
|                                               | 354        | 299        | 84,46%    |
| Votes non comptabilisés 8 (7 blancs et 1 nul) |            |            |           |
| Candidats                                     | Nb de voix | %/Inscrits | %/Votants |
| M. Emmanuel MACRON                            | 83         | 23,45%     | 27,76%    |
| M. Jean-Luc MÉLENCHON                         | 79         | 22,32%     | 26,42%    |
| Mme Marine LE PEN                             | 59         | 16,67%     | 19,73%    |
| M. Éric ZEMMOUR                               | 20         | 5,65%      | 6,69%     |
| Mme Valérie PÉCRESSE                          | 15         | 4,24%      | 5,02%     |
| M. Fabien ROUSSEL                             | 12         | 3,39%      | 4,01%     |
| M. Yannick JADOT                              | 8          | 2,26%      | 2,68%     |
| Mme Anne HIDALGO                              | 4          | 1,13%      | 1,34%     |
| M. Jean LASSALLE                              | 3          | 0,85%      | 1,00%     |
| M. Nicolas DUPONT-AIGNAN                      | 3          | 0,85%      | 1,00%     |
| M. Philippe POUTOU                            | 3          | 0,85%      | 1,00%     |
| Mme Nathalie ARTHAUD                          | 2          | 0,56%      | 0,67%     |

## ENQUETE INSEE



**Direction régionale d'Ile de France**  
Service statistique de Saint-Quentin-en-Yvelines  
Division « Prix à la Consommation et Enquête Ménages »



La direction de la recherche des études et statistiques du Ministère des Solidarités et de la santé (Drees) en partenariat avec l'INSEE, réalise d'avril à décembre 2022 une enquête statistique sur l'autonomie des personnes résidant en France avec un volet sur les conditions de vie de leurs proches aidants.

**Cette enquête à caractère obligatoire est reconnue d'intérêt général par la CNIS.**

Un échantillon de personnes a été sélectionné parmi celles ayant répondu à l'enquête Vie Quotidienne et Santé 2021 dont certaines se situent sur notre territoire.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de la Drees et de l'Insee.

## EAU - ASSAINISSEMENT

### Jouy-Mauvoisin : ce qui change en 2022

Depuis sa création en 2016, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière d'eau potable pour 68 des 73 communes qui la composent ainsi qu'en matière d'assainissement pour la totalité des communes de son territoire. Pour relever les enjeux actuels et à plus long terme, Grand Paris Seine & Oise doit ajuster sa capacité d'investissement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement afin de réaliser les interventions et travaux indispensables sur les différents réseaux.

#### Eau : répondre aux besoins d'investissement.

Pour faire face à un besoin d'investissement, un tarif revalorisé de l'eau (+ 0,25 €/m<sup>3</sup>) est appliqué en 2022.

#### Assainissement : une légère hausse.

La légère hausse de la redevance en assainissement correspond à l'inflation. Elle représente, selon les communes, entre 1 € et 5,40 € par an pour une consommation type de 120 m<sup>3</sup>.

#### Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement à Jouy-Mauvoisin.



## URBANISME

Connexion via le site internet : <http://www.jouy-mauvoisin.fr>

**NOUVEAU**

**DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE**

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

**C'est désormais possible avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**

**+ PRATIQUE + ACCESSIBLE + RAPIDE + SÉCURISÉ + ÉCOLOGIQUE**